



CARTE DE LOCALISATION DU PROJET D'EXTENSION SUR FOND IGN

ANNEXE N°2

N° DOSSIER : IE221546

DATE : NOVEMBRE 2022

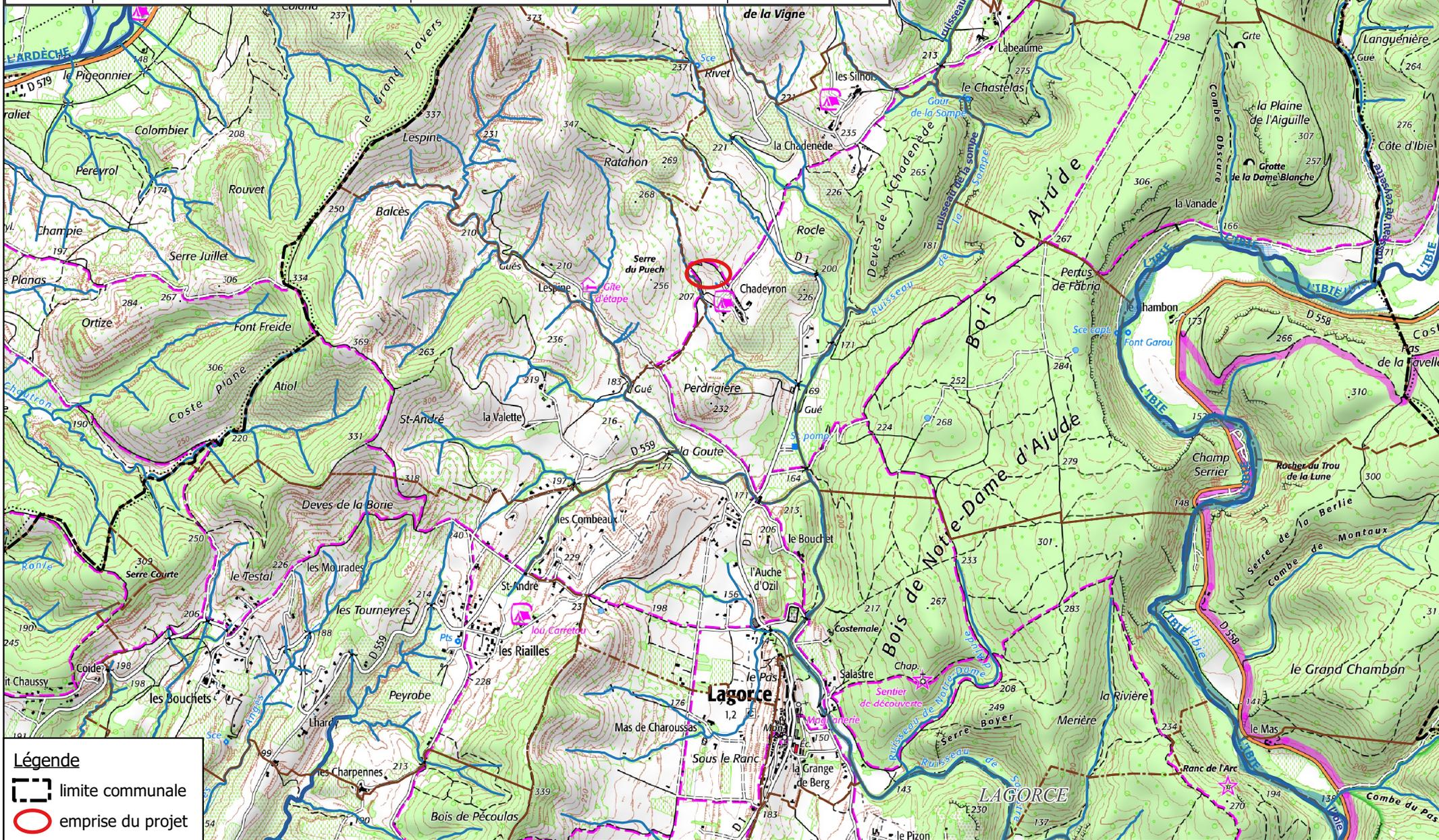


DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DU CAMPING DOMAINE DE CHADEYRON À LAGORCE (07)

SOURCE(S) : SCAN 25 DE 2021

ECHELLE 0 250 500 m
1:25 000

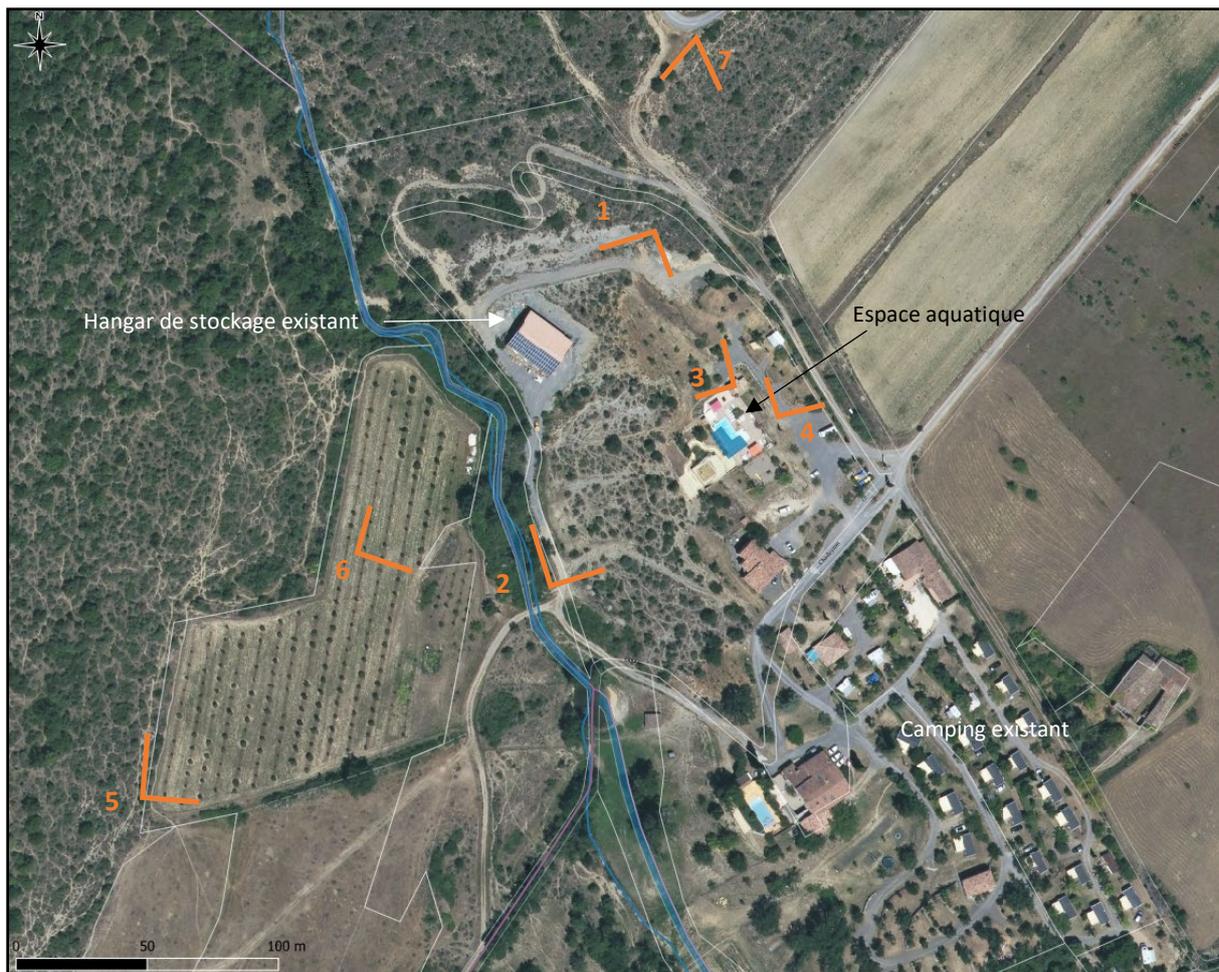
AUTEUR : AR



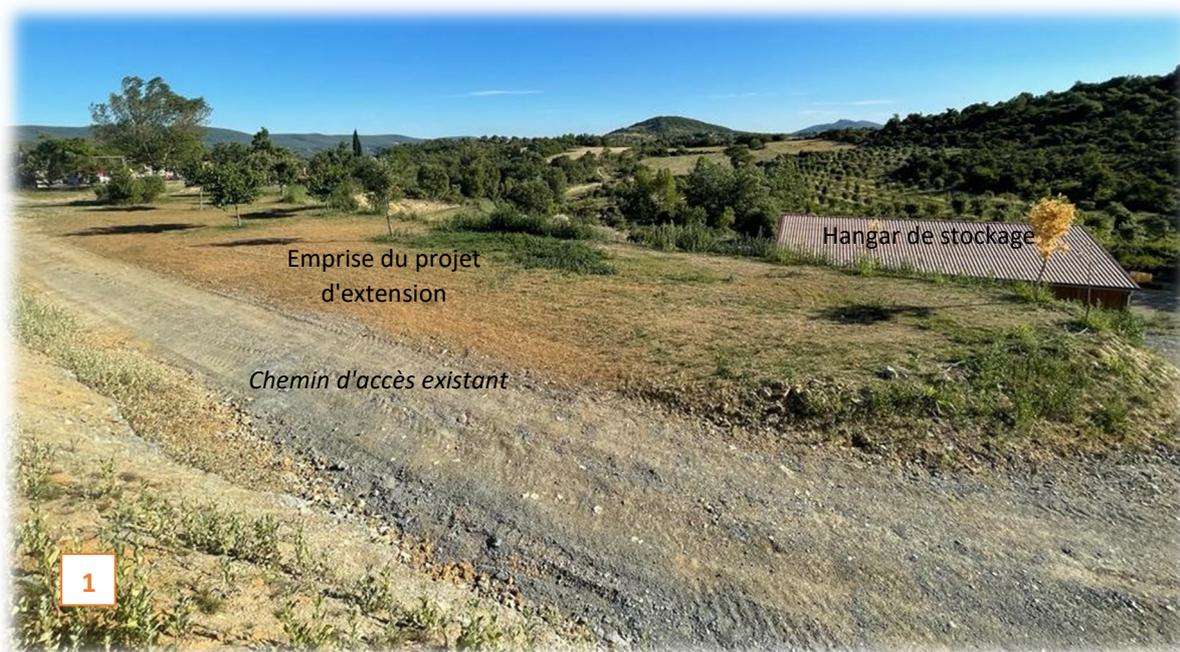
Légende

- limite communale
- emprise du projet

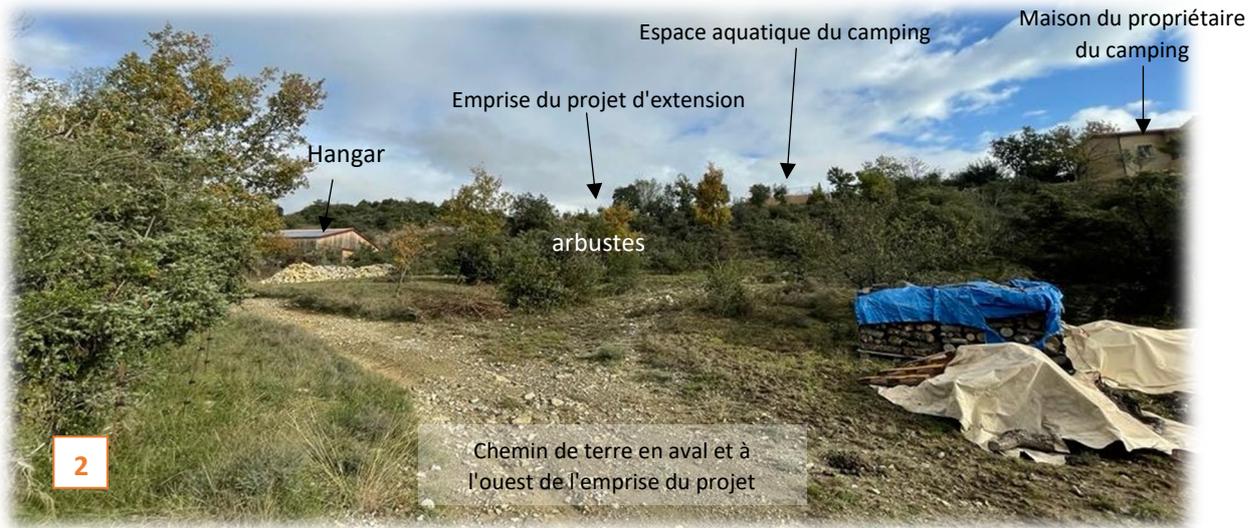
Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation du projet



Localisation des prise de vue sur photographie aérienne du secteur du projet
(Source : orthophoto 2020 et données cadastrales)



Prise de vue n°1 : emprise du projet vue depuis la limite nord de la parcelle 490
(Cliché du 17/11/2022)



*Prise de vue n°2 : emprise du projet vu depuis l'angle sud-ouest de la parcelle 490
(Cliché du 17 novembre 2022)*

On constate que le terrain en pente à l'ouest de l'emprise d'extension est arboré, ce qui limite l'impact visuel du projet depuis l'ouest.



*Prise de vue n°3 : emprise du projet d'extension vu depuis l'espace aquatique du camping
(Cliché du 17 novembre 2022)*



*Prise de vue n°4 : emplacements à l'entrée du camping
(Cliché du 17 novembre 2022)*

Prises de vue éloignées :



*Prise de vue n°5 : Vue éloignée de l'emprise du projet, depuis la parcelle de chênes truffiers à l'ouest
(Cliché du 17 novembre 2022)*



Prise de vue n°6 : Vue plus proche de l'emprise du projet, depuis la parcelle de chênes truffiers à l'ouest (Cliché du 17 novembre 2022)



Prise de vue n°7 : Vue éloignée de l'emprise du projet, depuis le nord (Cliché du 17 novembre 2022)



Création de 22 Emplacements



PLAN DES ABORDS DU PROJET

ANNEXE N°5

N° DOSSIER : IE221546



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DU CAMPING DOMAINE DE CHADEYRON À LAGORCE (07)

SOURCE(S) : BD ORTHO 2020

DATE : NOVEMBRE 2022

ECHELLE 1:3 000
0 250 500 m

AUTEUR : AR



Légende

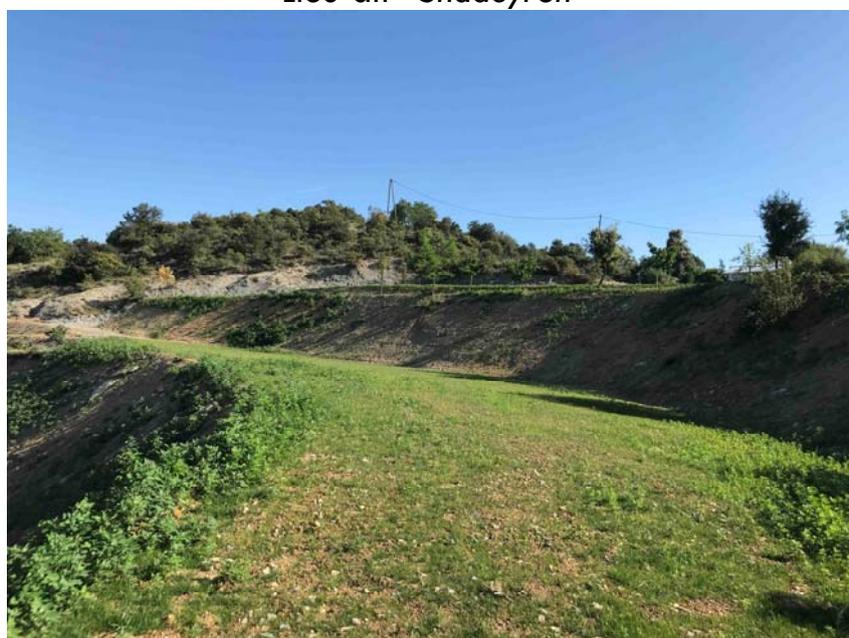
- parcelles cadastrales
- emprise actuelle du camping
- emprise du projet d'extension

DOSSIER DE CONCEPTION CONFORMEMENT À L'ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2015

CREATION D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DE 67 EH POUR UNE EXTENSION DU CAMPING (22 emplacements)

Commune de LAGORCE

Lieu-dit "Chadeyron"



Projet de la SARL Camping Sud Ardèche

Parcelle concernée n°490 section I



V2 - Sept. 2022

SOMMAIRE

1 - CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE	5
1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE	6
1.2 SITUATION VIS-A-VIS DU DOCUMENT D'URBANISME.....	6
2 - PRESENTATION DU PROJET	7
3 - PRÉSENTATION DU MILIEU NATUREL	8
3.1 ENVIRONNEMENT HUMAIN.....	8
3.1.1 <i>Effets sonores et vibrations</i>	8
3.1.2 <i>Effets olfactifs</i>	8
3.1.3 <i>Développement de gîtes à moustique</i>	9
3.1.4 <i>Vibrations mécaniques</i>	9
3.1.5 <i>Sécurité</i>	9
3.2 INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER.....	10
3.3 TOPOGRAPHIE.....	12
3.4 GEOLOGIE.....	14
3.5 OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS	14
3.6 USAGES SENSIBLES	15
3.7 CONCLUSION.....	15
4 - ANALYSE DE L'APTITUDE DES SOLS.....	16
4.1 PEDOLOGIE	16
4.2 CARACTERISATION INTRINSEQUE DU SOL	17
4.3 CONCLUSION	18
5 - DIMENSIONNEMENT DU PROJET	19
5.1 ESTIMATION DU VOLUME A TRAITER.....	19
5.2 FILIERE DE TRAITEMENT A METTRE EN PLACE.....	21
6 - EMPLACEMENT DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	22
7 - PRINCIPE D'INSTALLATION	23
7.1 FOSSE TOUTES EAUX	23
7.2 PREFILTRE (DECOLLOÏDEUR).....	23
7.3 FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE.....	24
7.4 ÉVACUATION DES EAUX USEES TRAITÉES : MASSIF D'INFILTRATION.....	28
8 - ENTRETIEN.....	29
9 - TEXTES REGLEMENTAIRES.....	29
10 – ANNEXE : CR DE DIAGNOSTIC SPANC SAUR	30



LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

ILLUSTRATION N°1

N° DE DOSSIER : IE 221517

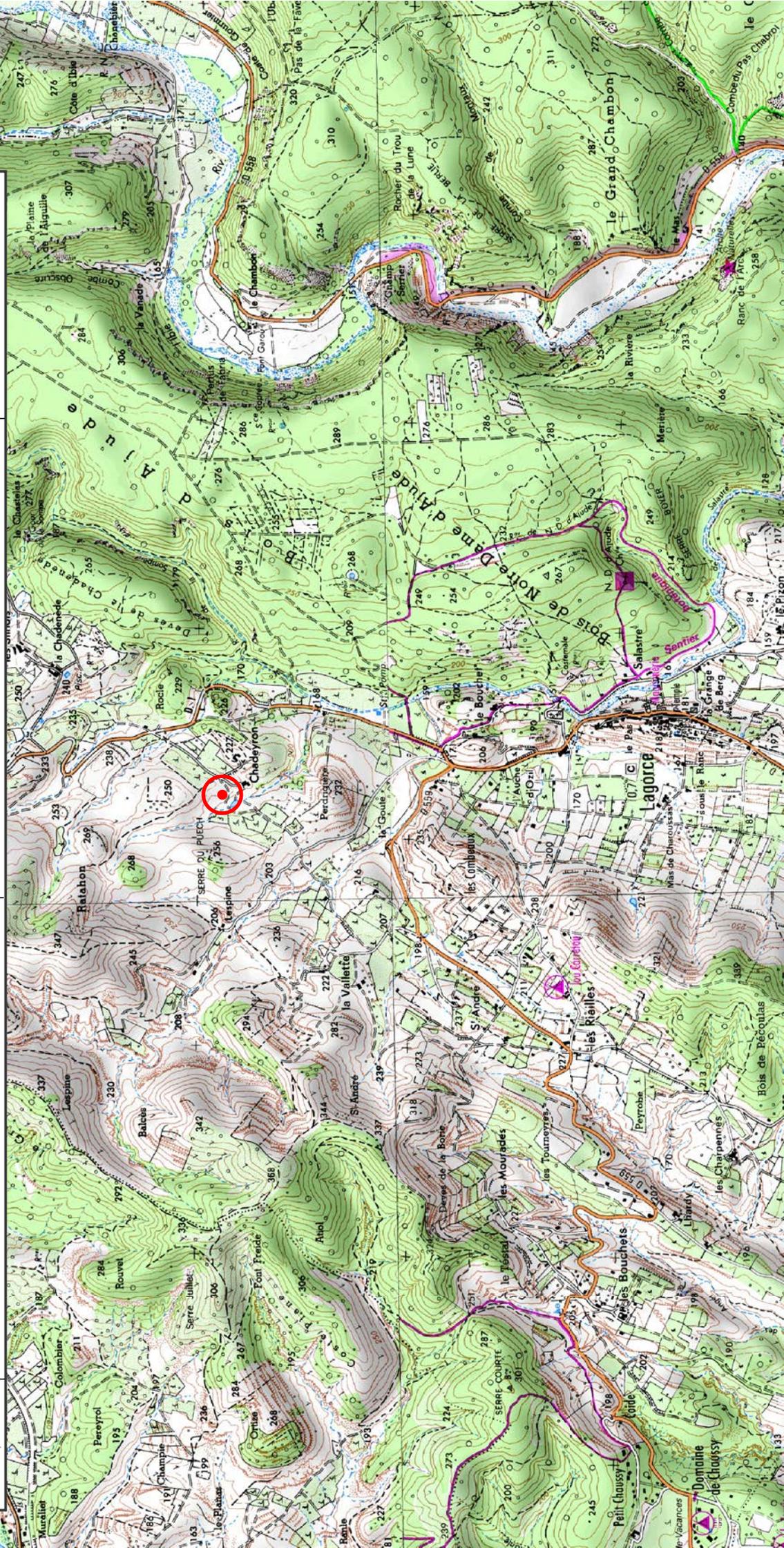
SOURCE(S) : EXTRAIT DES CARTES IGN AU 25 000
BD TOPO
BD PARCELLAIRE

ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE
D'UNE EXTENSION DE CAMPING - DOMAINE DE
CHADEYRON
COMMUNE DE LAGORCE

DATE : JUIN 2022

ECHELLE 0 750 1 500 m

AUTEUR : NM



1 - CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Madame Françoise Mazon gérante de la SARL Camping Sud Ardèche qui exploite le Domaine de Chadeyron souhaite procéder à une petite extension de son camping pour créer 22 emplacements. Cette extension est soumise à permis d'aménager et nécessitera la mise en place d'un nouveau système d'assainissement autonome afin de traiter les eaux usées des emplacements qui seront mis en place.

Le projet d'extension du camping se situe sur le territoire communal de LAGORCE au lieu-dit *Chadeyron* sur une partie de la parcelle n°490 section I.

Cf. carte de localisation générale du projet, échelle : 1/25 000.

Le Schéma Général d'Assainissement de la commune, n'a pas retenu le raccordement de cette zone à un réseau de collecte des eaux usées. Le choix d'un système d'assainissement adapté s'orientera donc vers une filière autonome. Le maître d'ouvrage souhaite connaître les contraintes naturelles spécifiques à ce secteur du camping afin de pouvoir justifier le choix et la mise en place d'un système d'assainissement autonome adéquat.

La démarche du maître d'ouvrage entre dans le cadre d'une demande de permis d'aménager et la création d'un système d'assainissement pour la création de 22 emplacements.

Le présent document a pour objectif de définir et de dimensionner le système d'assainissement autonome permettant de collecter et traiter les eaux usées, tout en répondant aux exigences de la réglementation en vigueur. Le Domaine de Chadeyron dispose déjà d'une installation d'une capacité de 180 E.H. Il a été contrôlé en 2012 et des travaux de mise aux normes ont été réalisés. Le compte rendu de diagnostic est présenté en annexe ainsi que la liste des travaux réalisés.

Le nouveau projet présenté aujourd'hui n'utilisera pas cette installation mais une nouvelle spécialement mise en place pour ce nouveau secteur. Elle aura une capacité de 65 E.H, on considère donc que ce projet est sous le régime de l'arrêté du 21 juillet 2015 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Les objectifs généraux recherchés par la mise en place d'un système d'assainissement sont :

- La protection de la santé des individus ;
- La sauvegarde de la qualité du milieu naturel, et en particulier celle de l'eau ;
- L'élimination des nuisances.

L'aptitude du sol est définie par :

- Des critères de nature géologique du substratum rocheux ;
- L'épaisseur, la nature et la perméabilité du sol ;
- La morphologie et la pente du terrain ;
- Le niveau maximum de la ressource en eau.

Sont également appréciées les caractéristiques propres au site, comme l'existence d'exutoires superficiels, leur vulnérabilité, l'existence de servitudes diverses.

La synthèse de tous ces éléments se traduit par la possibilité ou non de la mise en place d'un assainissement autonome, si oui, le choix d'une filière et son dimensionnement selon la réglementation en vigueur.

1.1 Contexte réglementaire

L'installation devant traiter une charge brute de pollution organique journalière inférieure à 12 kg de DBO5 par jour, elle n'est pas soumise à déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement.

En revanche, l'application, depuis le 1er janvier 2016, de l'arrêté du 21 juillet 2015 "relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5", impose la réalisation d'un dossier de conception (objet du présent dossier).

En effet, l'article 9 de cet arrêté stipule que : "Les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 envoient au service en charge du contrôle le dossier de conception de leurs ouvrages d'assainissement démontrant que les dispositions du présent chapitre sont respectées. Sur la base des éléments renseignés dans ce dossier, le service en charge du contrôle peut demander des compléments d'information ou des aménagements au projet d'assainissement."

1.2 Situation vis-à-vis du document d'urbanisme

Le territoire communal de LAGORCE est actuellement réglementé par un Plan Local d'Urbanisme.

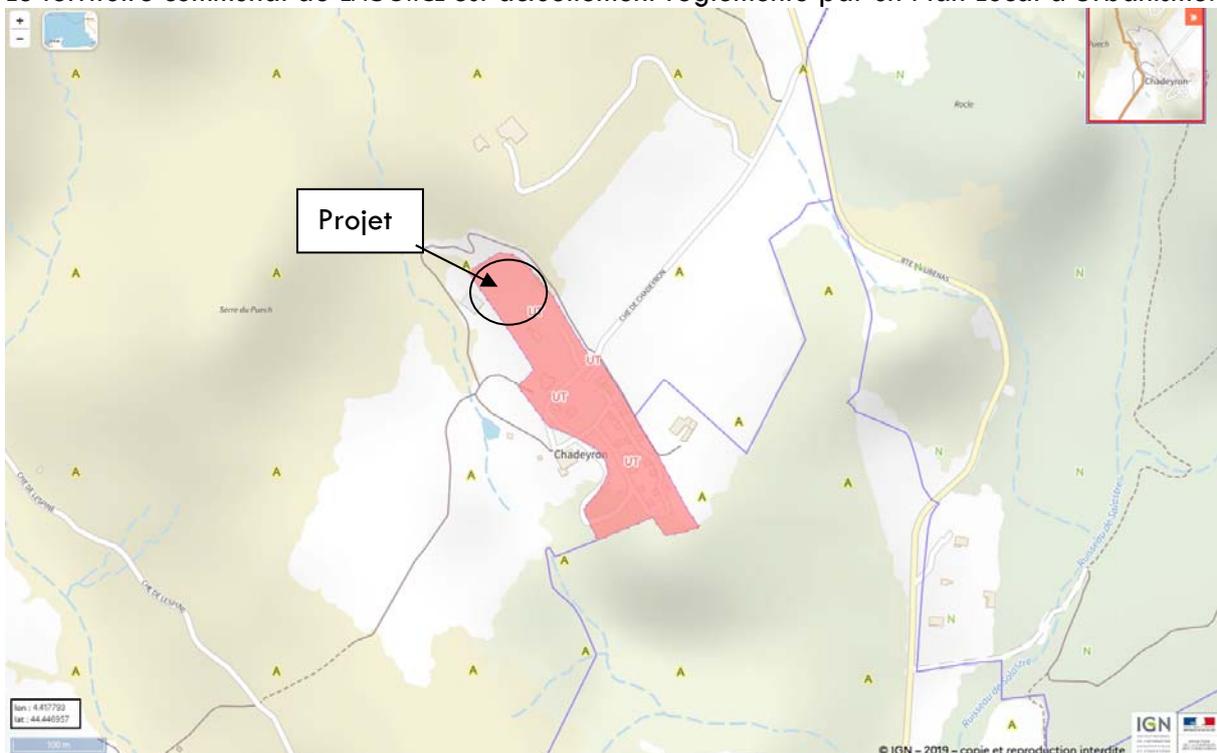


Figure 1 : Extrait du PLU de Lagorce dont la dernière procédure a été approuvée 03/06/2021

2 - PRESENTATION DU PROJET

Le camping dispose d'une capacité d'accueil d'environ 180 personnes sur une trentaine d'emplacements "nus" et 20 emplacements équipés de mobile-homes de capacité d'accueil de 4 à 5 personnes. Aujourd'hui le projet consiste à créer 22 emplacements avec des mobile-homes ou emplacements nus de capacité d'accueil de 4 à 5 personnes.

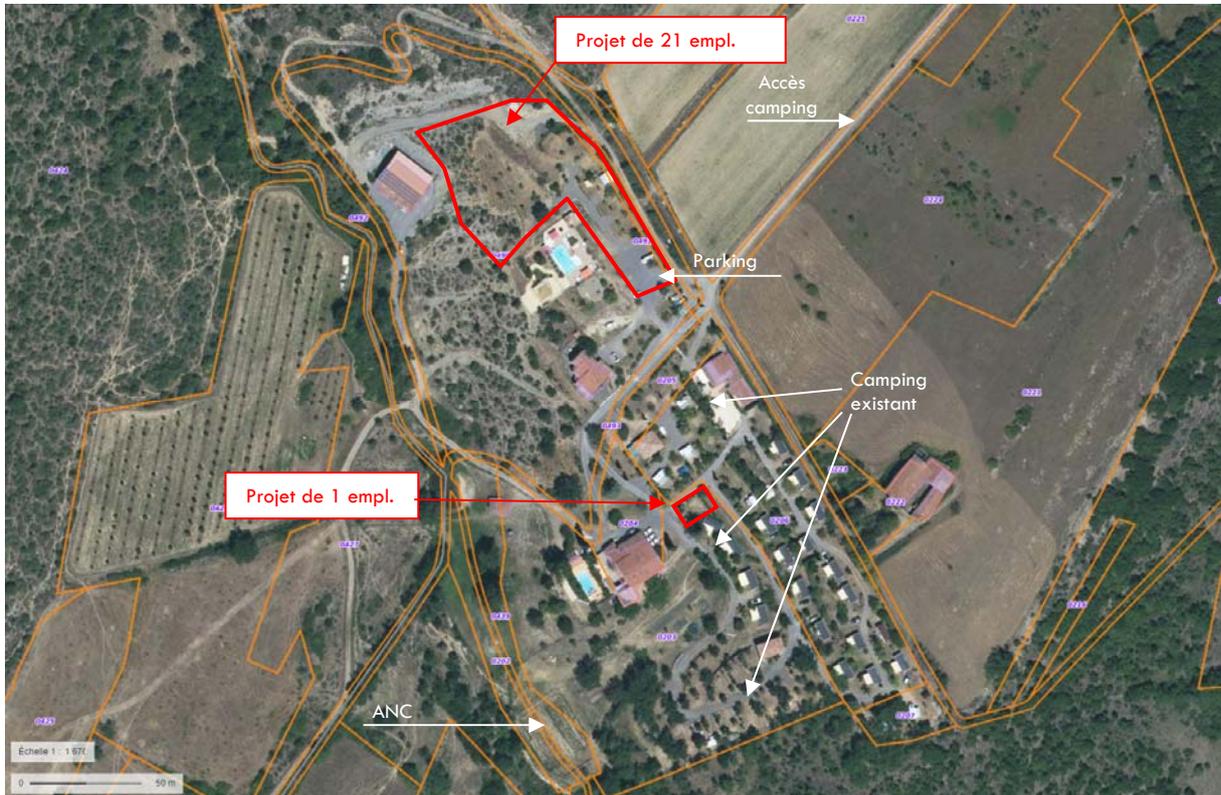


Figure 2 : Localisation du projet

Il y aura donc environ 100 personnes en période de pointe sur ce nouvel aménagement.

3 - PRÉSENTATION DU MILIEU NATUREL

3.1 Environnement humain

Les parcelles entourant celle du projet sont soit des parcelles agricoles soit des parcelles en friche. Globalement l'environnement du site est un environnement naturel et agricole. Une seule habitation n'appartenant pas au maître d'ouvrage est présente dans un rayon de 500 m autour de la zone du présent projet. Il s'agit de l'habitation d'une exploitation agricole : une chèvrerie et son bâtiment d'exploitation.

3.1.1 Effets sonores et vibrations

Les unités de traitement prévues (de type filtre à sable) ne prévoient ni turbines ni surpresseurs à l'air libre, **le bruit et les vibrations émis sont nul**. Les écoulements se font de façon gravitaire jusqu'au dispositif d'assainissement retenu pour les matières solides et liquides.

3.1.2 Effets olfactifs

L'émission d'odeurs provenant des ouvrages d'assainissement (systèmes de collecte, traitement et sous-produits) est une préoccupation pour les riverains et les maîtres d'ouvrage notamment lorsqu'il s'agit de camping. Les eaux résiduaires, chargées en matières organiques particulaires et dissoutes, en composés azotés, soufrés et phosphorés, peuvent générer directement (par dégagement de composés très volatils) ou indirectement (suivant un processus biologique de fermentation en milieu réducteur) des odeurs désagréables.

■ Nuisances olfactives potentielles

On distingue quatre grandes familles de molécules responsables d'odeurs en assainissement :

- les composés soufrés (source de 80 à 90 % des odeurs), leurs seuils de détection olfactifs sont très bas : ces composés sont capables de produire les plus fortes odeurs ;
- les composés azotés ;
- les acides gras volatils ;
- les aldéhydes et cétones.

Dans le cadre de ce projet, les eaux usées à traiter sont des eaux domestiques : les odeurs dues aux acides gras volatils et aux aldéhydes et cétones sont donc peu importantes étant donné que ces dernières molécules sont essentiellement véhiculées par certains effluents industriels.

Le traitement par filtre à sable est un processus d'épuration qui utilise le sable comme média filtrant dans lequel l'effluent à traiter va percoler, soit des micro-organismes sur culture fixée. Il n'y a pas d'odeur due à des fermentations ($H_2S...$). L'oxygène qui circule dans le filtre permet une dégradation complète de la matière organique.

Une étape de prétraitement est nécessaire, elle est assurée par une fosse toutes eaux (décantation des éléments solides et liquides) : c'est le seul stockage de boues susceptible d'exister sur le site. Le système de prétraitement sera muni de ventilations et d'extracteurs d'air afin d'éviter toute nuisance olfactive.

▪ Mesures préventives

Le procédé d'épuration sera choisi parmi les moins susceptibles de produire des odeurs.

Les actions de réduction à la source consisteront dans les mesures préventives suivantes :

- ➔ Assurance de la bonne conception des ouvrages.
- ➔ Maintien de la continuité des processus aérobies avec l'arrivée d'un effluent frais.
- ➔ Entretien régulier du système et de ses équipements.

3.1.3 Développement de gîtes à moustique

Urbanisation et négligence favorisent la prolifération des moustiques. Tout point d'eau peut devenir un lieu de ponte pour les moustiques. Les moustiques pondent leurs œufs à la surface des eaux résiduaires, là où les difficultés d'accès limitent les possibilités d'intervention.

Dans le cas de ce projet, il n'y aura pas de création de point d'eau. L'effluent liquide est prétraité dans une cuve étanche (fosse toutes eaux) avant d'être traité dans un massif de sable puis infiltré dans le sol naturel.

Le risque de développement de gîtes à moustiques susceptibles de transmettre des maladies vectorielles est inexistant sur ce type de filières.

3.1.4 Vibrations mécaniques

Les filières traditionnelles comme les fosses toutes eaux et filtre à sable ne sont pas sources de vibrations.

Les sources de vibrations susceptibles d'exister, concernent la phase travaux (creusement d'une fouille, transport des matériaux, etc.). Il s'agit de nuisances ponctuelles propre à tout chantier et devraient être de courte durée et en période diurne.

3.1.5 Sécurité

Le système de traitement se trouvera dans l'emprise camping. Il ne sera pas accessible aux riverains, promeneurs, etc., et ne représente que très peu de risque pour les usagers du camping.

Les dispositifs (prétraitement et traitement), ainsi que les réseaux d'eaux usées seront enterrés, ne laissant accessible que les regards de bouclage ou tampon de visite lesquels seront munis de dispositifs limitant leur accès.

En conclusion, le dispositif d'assainissement autonome prévu ne sera pas source de nuisances pour les riverains compte tenu de l'environnement du site et compte tenu qu'il s'agit d'une filière traditionnelle complètement enterrée.

Toutefois, cet environnement ne dispense pas le maître d'ouvrage d'un entretien et d'une surveillance régulière de ces appareils.

3.2 Inventaire du patrimoine naturel et paysager

D'après le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Atlas des Patrimoines

Le projet est concerné par la Znieff de type 2 n° 0718 - ENSEMBLE SEPTENTRIONAL DES PLATEAUX CALCAIRES DU BAS-VIVARAIS,

Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Le projet est également concerné par la ZICO RA06 "BASSE ARDECHE". A cheval sur les départements du Gard et de l'Ardèche, cette ZICO recouvre une vaste mosaïque de garrigue et de zones boisées de Chênes verts et pubescents. Cette zone recèle des espèces nicheuses rares telles que l'Aigle de Bonelli, le Vautour peccoptère, le Grand duc d'Europe, le Monticole bleu.

Le projet n'est concerné par aucun autre zonage naturel réglementaire particulier. Il ne se trouve pas inclus dans une ZNIEFF de type 1, une zone Natura 2000 ou un arrêté de protection de biotope.

Le site n'est pas non plus concerné par un site classé ou inscrit ou une quelconque protection patrimoniale.

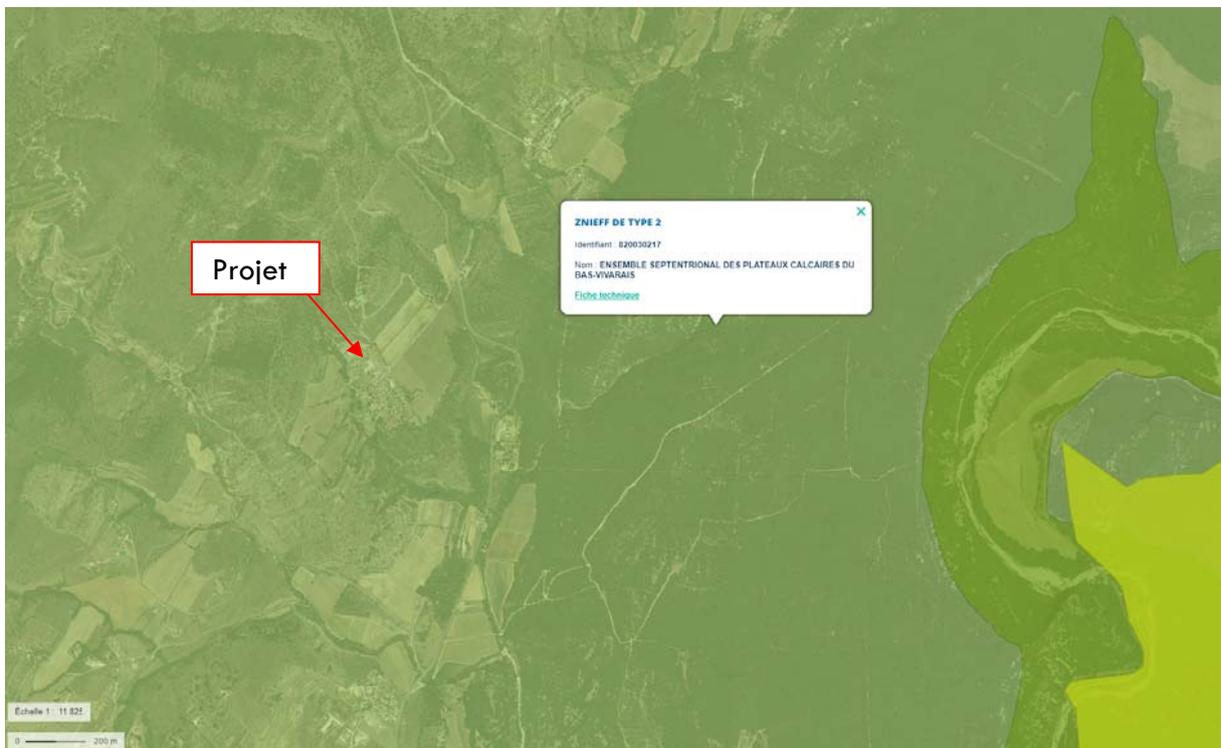


Figure 3 : Extrait de la localisation des inventaires – source Géoportail – DREAL AuRA



Figure 4 : Extrait de la localisation des inventaires – source Géoportail – DREAL AuRA

3.3 Topographie

La topographie des terrains constitue dans l'étude d'un projet d'assainissement un paramètre fondamental.

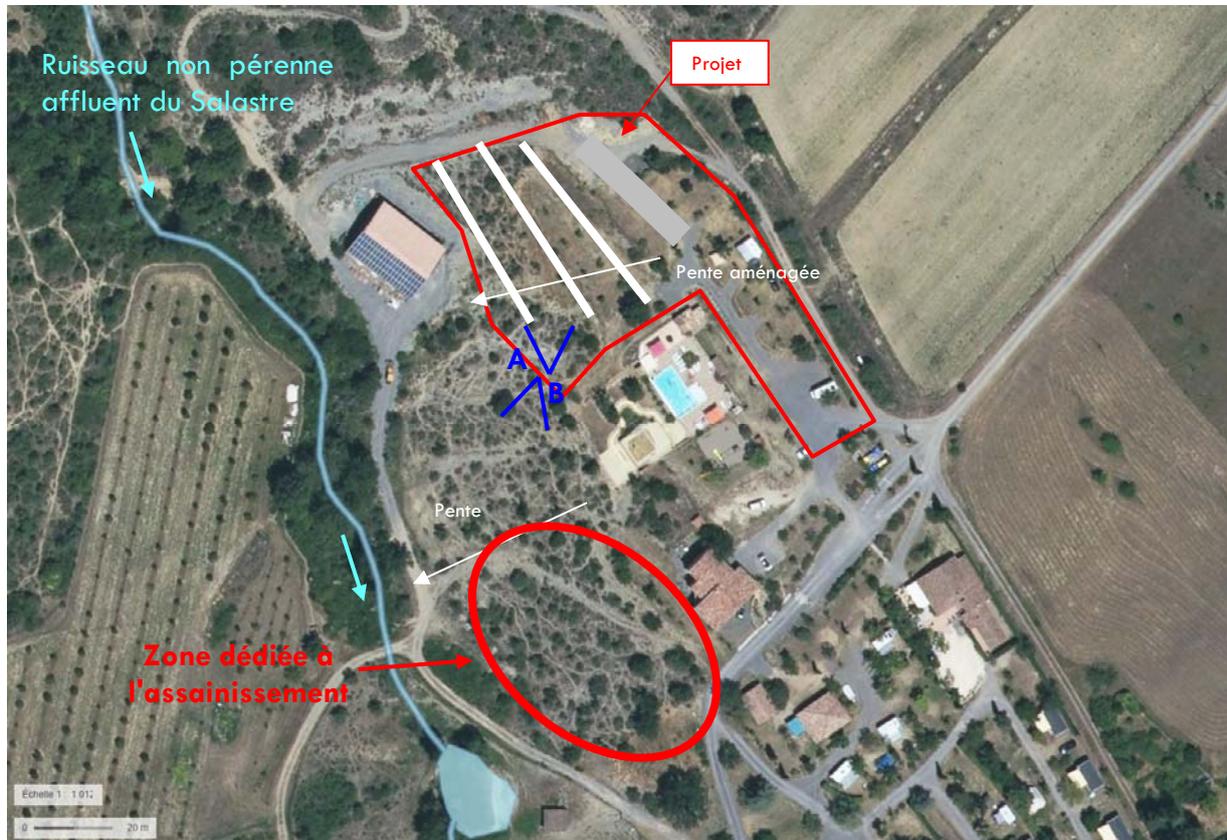
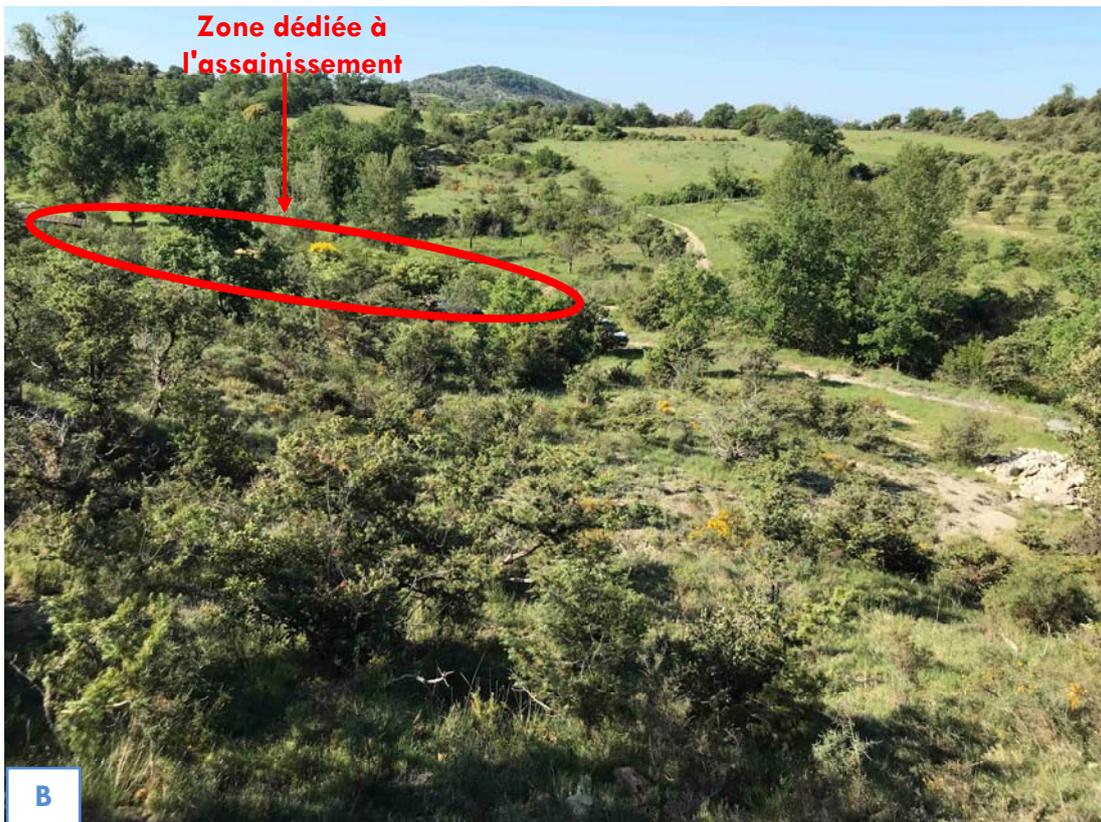


Figure 5 : orthophoto du site avec réseau hydrographique.

Le projet d'aménagement de l'extension du camping prend place sur une partie de la parcelle qui a été aménagée en faysse (cf cliché A). La zone disponible pour implanter l'assainissement se trouve à l'aval dans une zone de très faible pente en pied de relief (cf cliché B). Cela permettra de ne pas mettre en place de poste de refoulement.



Cliché A : Vue prise depuis le bas de la zone à aménager pour l'extension du camping : les travaux de terrassement pour les emplacements sont réalisés.



Cliché B : Vue prise depuis la zone d'extension en direction du sud-est : zone pour l'assainissement.

3.4 Géologie

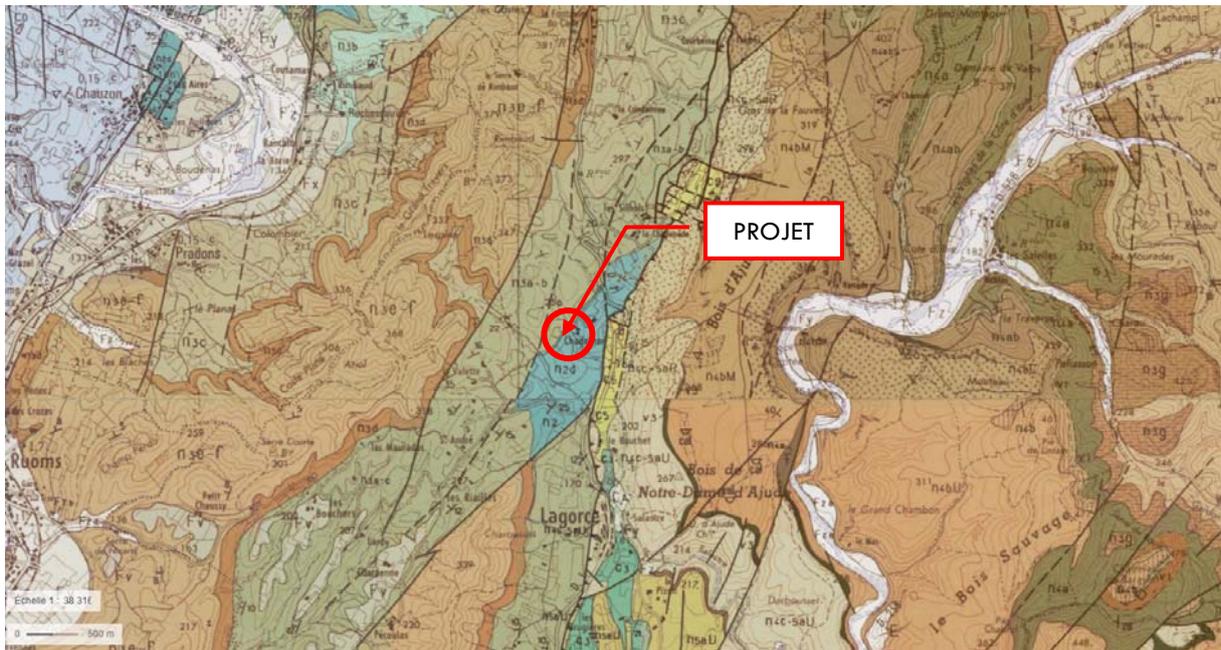


Figure 6 : Localisation du terrain sur la carte géologique – source Géoportail BRGM

Le site d'extension du camping prend place sur des formations sédimentaires du secondaire, du crétacé représentées localement par l'hautesivien inférieur : faisceau d'alternance calcaires-marnes.

Le projet d'assainissement prendra place sur un secteur concerné par les formations du Valanginien supérieur, zone 4-6 : Marnes et bancs calcaires en alternance.

Aucune faille n'affecte le site du projet.

3.5 Occupation et utilisation des sols

Le secteur qui accueillera le dispositif ANC est actuellement une zone naturelle embroussaillée ou quelques stocks de matériaux ou de bois ont été entreposés.

Aucun forage ou puits n'est présent à proximité.

3.6 Usages sensibles

Le terrain du projet ne se trouve pas dans une zone inondable (il n'y a pas de PPRI sur Lagorce), ni dans un périmètre de protection d'un captage destiné à l'Alimentation en Eau Potable des populations. La parcelle 490 section ne fait pas partie du PPR du forage d'Orbeire.



Figure 7 : Localisation du terrain sur la carte des captages AEP et périmètres associés – source carto.atlasante.fr

Il n'y a pas non plus de lieux de baignade référencés à proximité du projet.

Cette situation élimine tout impact potentiel sur la qualité des eaux distribuées.

Concernant les usagers du site, l'installation ne présente pas de risques particuliers : les accès aux fosses étanches seront clos et enterrés.

3.7 Conclusion

Le terrain ne présente pas de contraintes particulières liées à la topographie ou à la superficie disponible du site.

La nature des sols est moyennement favorable à l'infiltration.

4 - ANALYSE DE L'APTITUDE DES SOLS

4.1 Pédologie

Un sondage au tractopelle puis à la tarière manuelle a été réalisé le 11 mai 2022 qui a donné lieu à la réalisation d'un test de sols de type Porchet à environ 115 cm de profondeur (T1).



Figure 8 : Sondage T1 (P=115 cm).

Globalement, l'horizon superficiel de terre végétale a une épaisseur d'environ 10 à 20 cm. Ensuite, un horizon de terre limosableuse marron avec quelques éléments grossiers est observé jusqu'à une profondeur d'environ 80 cm. Enfin, un horizon limosableux marron avec beaucoup plus d'éléments grossiers est rencontré. Ce dernier horizon est sec, non collant et non plastique.

Aucune trace d'hydromorphie n'a été rencontrée lors de la réalisation de ce sondage.

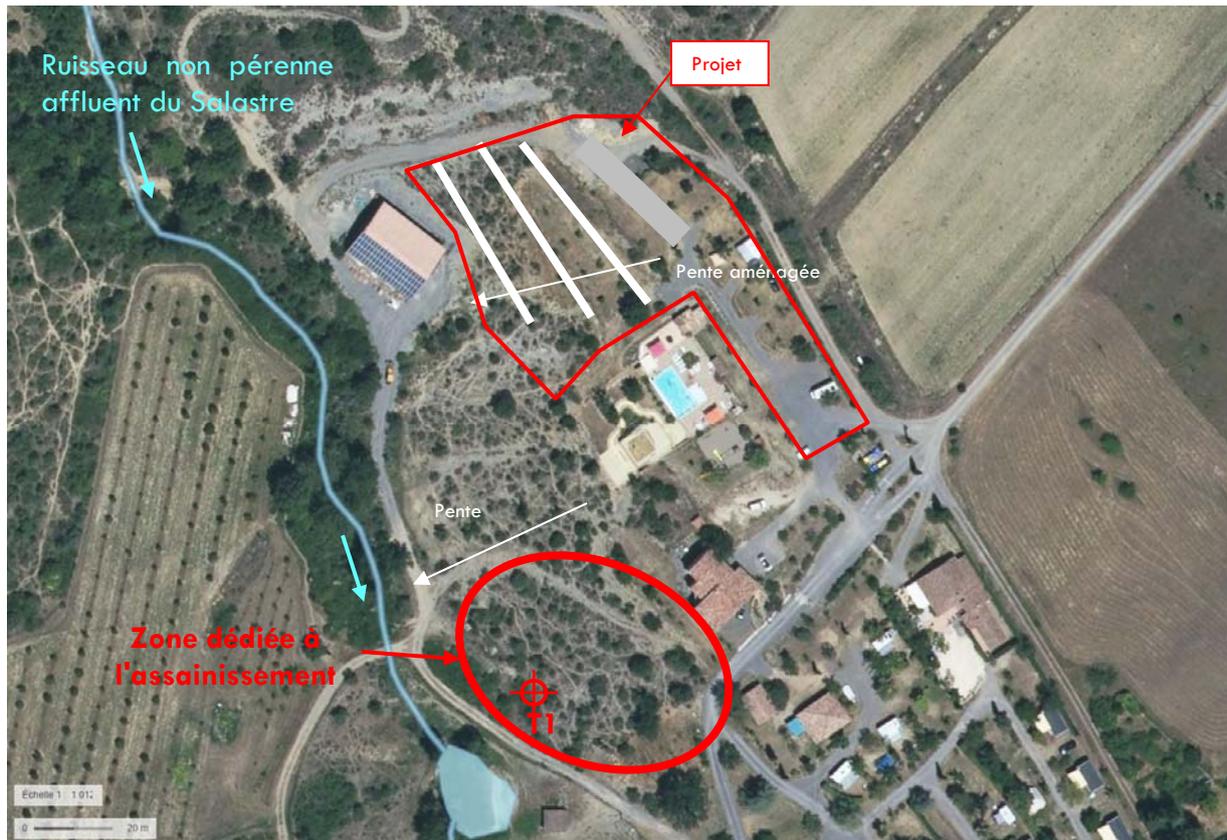


Figure 9 : Carte de localisation des sondages effectués.

4.2 Caractérisation intrinsèque du sol

La reconnaissance des contraintes présentées par les terrains vis-à-vis de l'assainissement autonome est complétée par la détermination des caractéristiques intrinsèques du sol rencontré.

Un test de percolation a ainsi été réalisé afin de déterminer la perméabilité du sol en place et définir une filière d'assainissement adéquate : T1.

Qu'est ce qu'un test de percolation ?

Le test de percolation consiste à réaliser une fouille jusqu'à la profondeur de sol à étudier.

Un essai à charge constante (le niveau d'eau est stable dans la fouille) est ensuite réalisé.

Cet essai se décompose en deux phases :

Une phase de saturation : la fouille est mise en eau pendant une durée de 4 heures sur la frange de sol à étudier. Un dispositif permet de conserver une hauteur d'eau constante dans le sondage.

Une phase d'essai qui consiste à mesurer le volume d'eau infiltré dans le sol.

CE TEST EST CONFORME A LA PROCEDURE DECRITE DANS LA CIRCULAIRE DU 22 MAI 1997.

Le coefficient d'absorption obtenu est le suivant : $K1 = 65 \text{ mm/h}$ à 115 cm de profondeur

Les valeurs obtenues caractérisent un horizon moyennement perméable à dominante sableuse où l'assainissement autonome reste favorable.

4.3 Conclusion

Paramètre	Critère d'appréciation	Type de contrainte
Caractéristiques du site	→ Sensibilité du milieu récepteur à la pollution	Néant.
	→ Existence d'exutoires superficiels	Ruisseau non pérenne en limite sud-ouest.
	→ Servitudes diverses	Non.
Caractéristiques du sol	→ Perméabilité	Sol moyennement perméable.
	→ Nature du substratum rocheux	Marnes et bancs calcaires en alternance.
	→ Epaisseur de sol	> à 100 cm sur le secteur.
	→ Niveau de remontée de la nappe	Aucune trace d'hydromorphie.
	→ Pente	< 0,5 % sur le bas du terrain

5 - DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Les paramètres pris en compte pour le dimensionnement des dispositifs d'assainissement sont :

- réseau **séparatif** ;
- dimensionnement pour un total de **22 emplacements** nus ou équipés de mobil-homes **capacité d'accueil de 4 à 5 personnes**.
- **fréquentation saisonnière** ;
- **niveau d'épuration recherché conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015**.

5.1 Estimation du volume à traiter

Pour pouvoir étudier le dimensionnement des dispositifs de prétraitement des eaux usées du camping, il faut en premier lieu définir les charges hydraulique et polluante générées par un campeur puis les transformer dans l'unité de référence en assainissement c'est-à-dire en Equivalent Habitant.

Un Equivalent Habitant (EH) produit en moyenne chaque jour :
60 g de DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours)
120 g de DCO (Demande Chimique en Oxygène)
90 g de MES (Matières En Suspension)
15 g de matières azotées
Ceci pour un volume de 150 litres d'eaux usées.
On obtient ainsi les concentrations suivantes pour les « eaux usées domestiques » :

DBO ₅ :	400 mg/l
DCO :	800 mg/l
MES :	600 mg/l
Matières azotées :	100 mg/l

Un campeur ne peut pas être considéré comme un Equivalent Habitant, en effet les différentes études menées sur les rejets des campings (notamment l'étude ONEMA CEMAGREF de mars 2010) ont permis de définir la charge polluante Equivalente à un Campeur.

Un Equivalent Campeur (EC) produit en moyenne chaque jour :
35 g de DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours)
90 g de DCO (Demande Chimique en Oxygène)
40 g de MES (Matières En Suspension)
20 g de matières azotées
Ceci pour un volume de 100 litres d'eaux usées.
On obtient ainsi les concentrations suivantes pour les « eaux usées domestiques » :

DBO ₅ :	350 mg/l
DCO :	900 mg/l
MES :	400 mg/l
Matières azotées :	200 mg/l

Les différences majeures entre un EH et un EC sont la charge hydraulique et la concentration en matières azotées.

Pour déterminer le nombre d'EH, on estime les charges hydrauliques et polluantes par emplacement.

Nous partons des valeurs de l'Equivalent Campeur pour définir les charges hydrauliques et polluantes émises par le camping puis nous les transformerons en Equivalent Habitant (unité de référence en assainissement).

La capacité d'accueil sera d'environ 100 campeurs soit :

Charge hydraulique journalière en période de pointe = $10 \text{ m}^3/\text{j}$

Charge polluante journalière en période de pointe = $3,5 \text{ kg}/\text{j}$ de DBO_5

Ces valeurs correspondent à un total de 67 EH.

5.2 Filière de traitement à mettre en place

Compte tenu de la configuration du site, mais également de la forte saisonnalité de l'effluent à traiter, la solution la plus adaptée est celle des filières traditionnelles de type filtre à sable vertical drainé et massif d'infiltration.

Fosse toutes eaux + filtre à sable vertical drainé + massif d'infiltration

La création d'un massif sableux va favoriser le traitement de l'effluent qui sera ensuite infiltré dans un massif spécifique dans le terrain naturel. Cette filière rustique présente l'avantage de requérir une surface de moindre importance par rapport à des tranchées d'épandage.

✓ SYSTEME DE PRETRAITEMENT

☞ **Une fosse toutes eaux d'une capacité de 30 m³**

✓ MILIEU EPURATEUR

☞ **Un filtre à sable vertical drainé de 200 m² (10x20).**

✓ MILIEU D'INFILTRATION

☞ **Un massif d'infiltration 25 m² (5x5).**

Une pompe de relevage peut s'avérer nécessaire entre le filtre à sable drainé et le massif d'infiltration.

6 - EMLACEMENT DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

L'emplacement du système d'assainissement est soumis à des contraintes législatives et à des contraintes naturelles : la morphologie du terrain, les lois de l'hydraulique, la superficie disponible...

La législation en vigueur impose le respect de certaines distances :

- **35 m minimum entre le milieu épurateur et un captage, un puits ou une source ;**
- **5 m minimum entre le milieu épurateur et l'habitation ;**
- **3 m minimum entre le milieu épurateur et un arbre ou la limite de propriété.**
- **Si présence de rupture de pente : arrêté préfectoral n°2014 097-0009 relatif aux dispositions particulières en matière d'assainissement non collectif dans le département de l'Ardèche.**

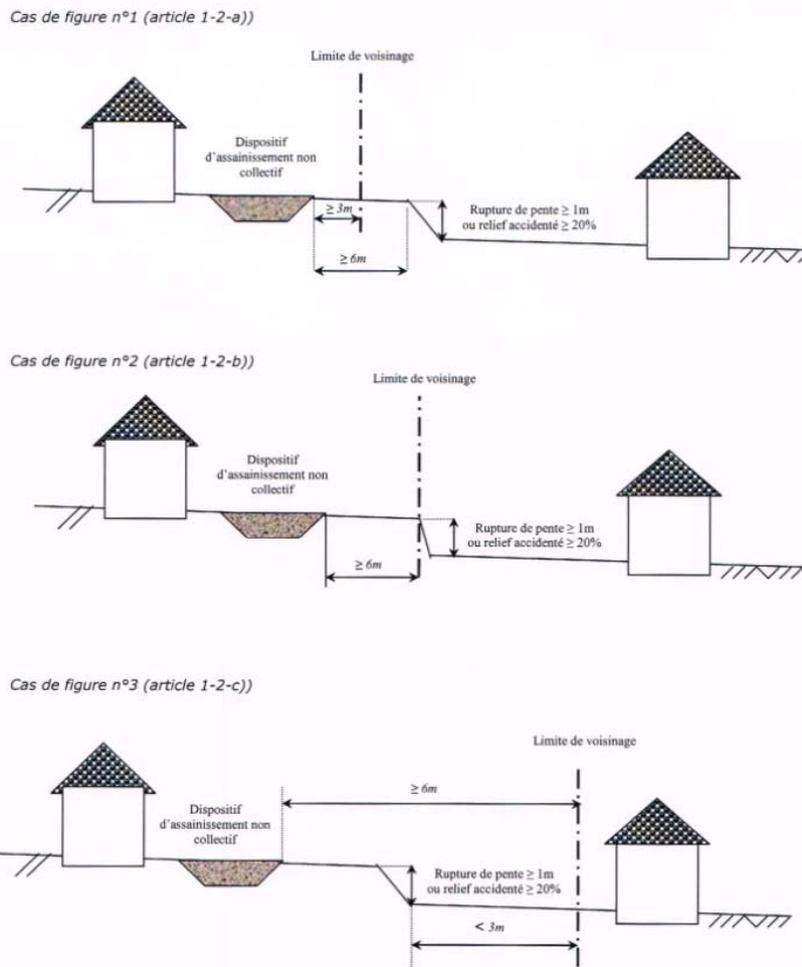


Figure 2 : Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014 097-0009

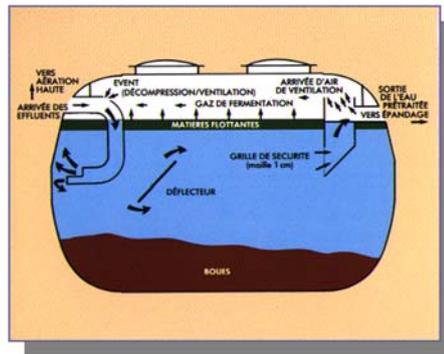
Il importera de respecter l'écoulement gravitaire et les distances imposées par la législation en vigueur. Un poste de refoulement sera nécessaire.

7 - PRINCIPE D'INSTALLATION

7.1 Fosse toutes eaux

Une fosse toutes eaux n'épure pas, mais prépare le traitement de toutes les eaux usées (eaux vannes + eaux ménagères). Elle a deux fonctions essentielles : la rétention des matières solides et la liquéfaction des boues déposées en fond de fosse et du chapeau.

Dans la fosse, les graisses et les particules légères s'accumulent en surface pour former un "chapeau", alors que les matières les plus lourdes se déposent au fond. Sous l'action des bactéries, ces matières sont liquéfiées, ce qui diminue l'importance des dépôts. Seul le liquide est ensuite évacué de la fosse vers le dispositif de traitement.



Cette fosse pourra avoir des dimensions non imposées en largeur, longueur et hauteur, mais devra avoir la capacité définie. Il est toutefois préférable d'opter pour une forme allongée horizontalement plutôt que verticalement, afin de permettre une meilleure circulation et un prétraitement plus efficace des effluents.

Elle devra être munie d'une ventilation.

7.2 Préfiltre (décolloïdeur)

Le préfiltre du champ d'épuration jouera un rôle d'indicateur de fonctionnement. Il se place entre la fosse et l'épandage. Il sert à prévenir le colmatage en retenant les matières colloïdales en suspension susceptibles de colmater le réseau capillaire du dispositif de drainage. Ce préfiltre sera défini par le fabricant selon le type de fosse mise en place.

Il n'est pas obligatoire et se trouve de plus en plus fréquemment intégré directement à la fosse toutes eaux.

7.3 Filtre à sable vertical drainé

Cf. Plan de principe de la solution préconisée

L'épandage sur sol reconstitué par filtre à sable consiste à remplacer les matériaux en place (sol), par des matériaux de perméabilité adaptée.

Le lit filtrant drainé à flux vertical est établi dans une fouille de 1,20 mètre de profondeur environ dans laquelle on dispose de bas en haut :

- **un film imperméable** sur les parois latérales ;
- **10 cm de graviers** entourant le réseau de drainage avec orifices dirigés vers le bas ;
- **une géogrid** afin d'éviter la pollution des graviers par les éléments fins sus-jacent ;
- **70 cm de sable lavé** ;
- **20 cm de graviers** entourant le réseau d'épandage avec orifices dirigés vers le bas ;
- **un géotextile** de recouvrement pour éviter la pollution par la terre végétale de recouvrement ;
- **20 cm de graviers ou de terre végétale.**

CONCEPTION DU RESEAU D'EPANDAGE

Le réseau de distribution se compose d'un porte rampe (ou conduite de distribution principale), sur lequel se branchent des rampes (ou conduites latérales), percées régulièrement d'orifices distributeurs.

Afin de simplifier la mise en œuvre, les rampes et les orifices distributeurs doivent être identiques (diamètre, matériau) et régulièrement espacés.

Le dimensionnement des portes-rampes et des rampes de distribution doit garantir l'homogénéité de la répartition de l'effluent sur la totalité de la surface d'infiltration. L'utilisation de drains agricoles est à proscrire.

Les orifices de distribution placés sur les rampes seront de préférence circulaires et de diamètres égaux à 8 mm. Ils seront positionnés vers le bas ce qui permettra la vidange des drains naturellement. Les orifices entre 2 rampes voisines pourront être disposés en **quinconce** afin d'optimiser l'efficacité de la répartition de l'effluent. La réalisation des orifices sur les rampes peut s'effectuer soit en usine ou directement sur le chantier. Cette opération délicate doit s'opérer avec soin : usinage sans bavure, pas d'introduction de copeaux dans la canalisation.

L'accès au réseau de distribution doit être prévu dès la conception en disposant à chaque extrémité de rampe, un coude rejoignant la surface et obturé par un bouchon vissé. Cet accès permettra le nettoyage du réseau et le contrôle de la pression de service. Ce contrôle est une opération indispensable pour réceptionner l'ouvrage, suivre l'évolution du colmatage ou détecter d'éventuelles ruptures du réseau. Ces extrémités devront permettre l'aération du réseau de distribution.



PLAN DE PRINCIPE DE LA SOLUTION PRÉCONISÉE
PAR FILTRE À SABLE DRAINE

ILLUSTRATION N°2

PROJET DU CAMPING LE DOMAINE DE CHADEYRON

N° DE DOSSIER : IE 221517



ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS LE
CADRE D'UNE EXTENSION DE CAMPING

SOURCE(S) : EXTRAIT CADASTRAL

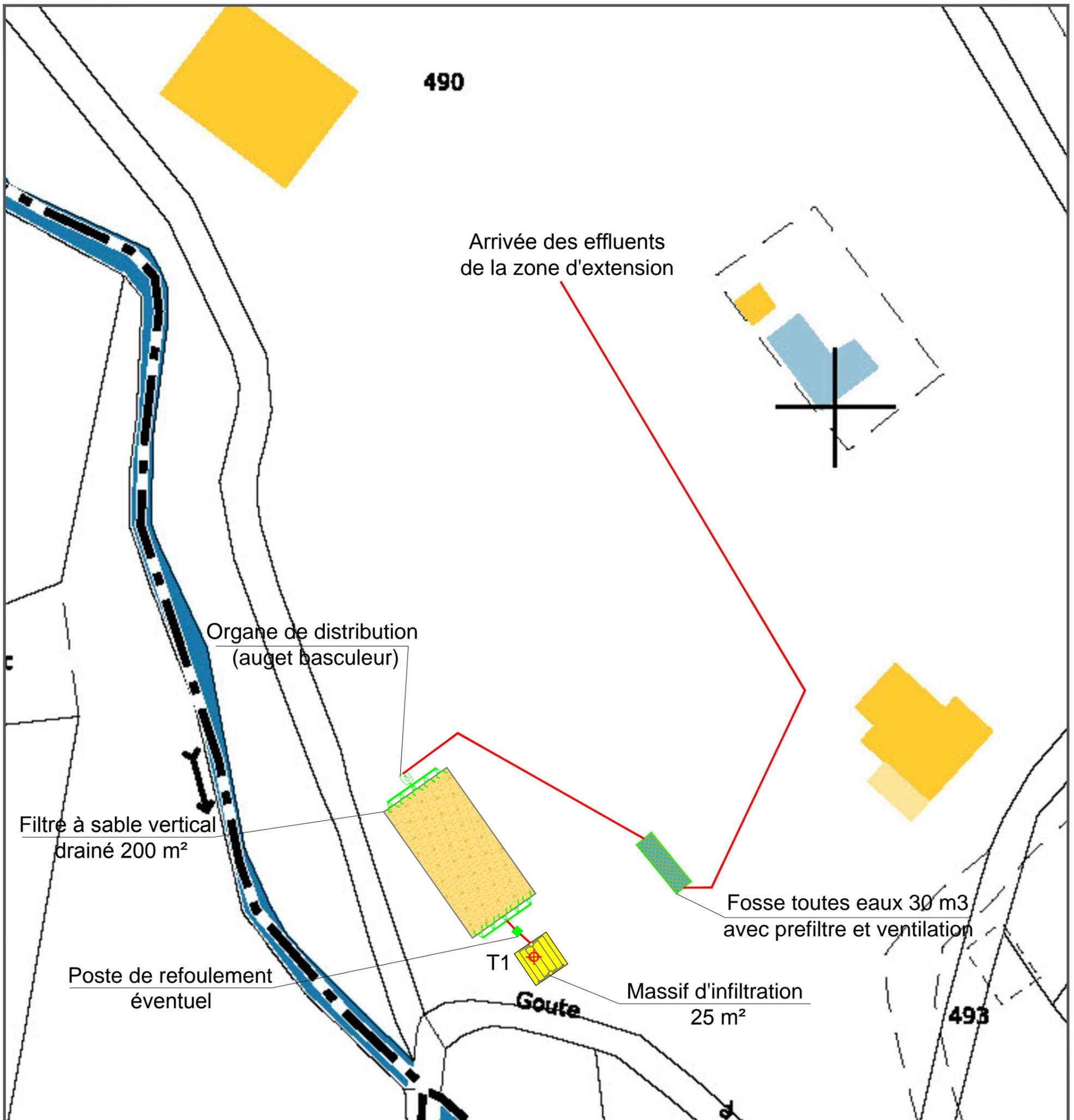
DATE : OCT. 2022

COMMUNE DE LAGORCE

ECHELLE : 1/500

LIEU-DIT CHADEYRON

AUTEUR : NM



— Réseau de transfert EU gravitaire

⊕ T1 Test de perméabilité

P = 1.15 m

K = 65 mm/h



Figure 3 : Détail d'un embout de rampe facilitant le contrôle de la pression du réseau ou un éventuel

Techniquement, la pente du porte-rampe et des rampes sera nulle, les rampes seront identiques et régulièrement espacées. Enfin, les orifices de distribution seront identiques et aux mêmes écartements.

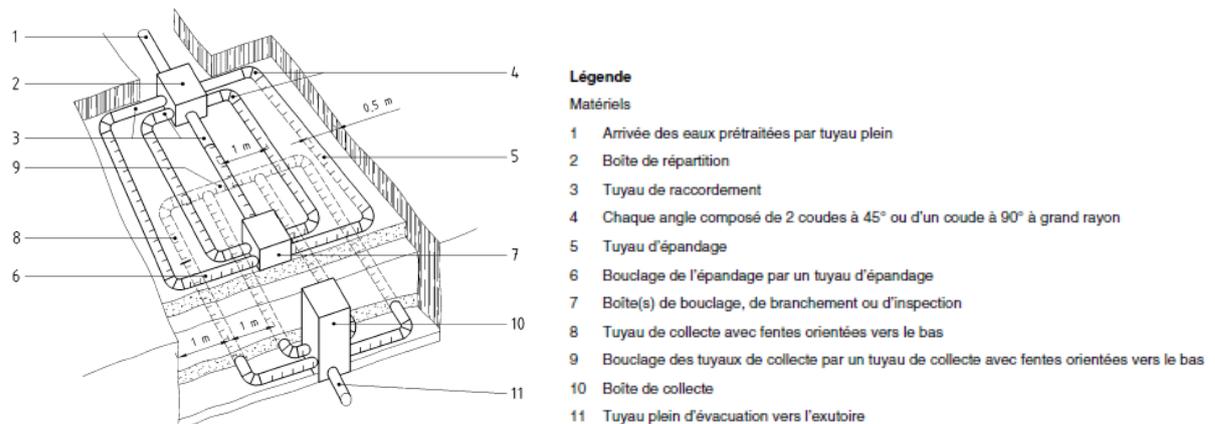


Figure 4 : Vue de dessus d'un filtre à sable vertical drainé (DTU 64.1)

CONCEPTION DU RESEAU DE DRAINAGE

Le réseau de drainage sera positionné en fond de fouille et permettra la collecte des eaux épurées.

Un regard de collecte placé en sortie du filtre à sable permettra de vérifier le bon écoulement de l'eau traitée et de prélever des échantillons afin de s'assurer du bon fonctionnement du système de traitement.

Une aération devra être mise en place au niveau du regard de collecte afin d'améliorer l'aération du filtre à sable.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'EPURATION

- Le fond du filtre à sable devra être en légère pente afin de garantir un drainage efficace. Cette pente devra être au maximum de 0,5 %. Le fond de fouille sera situé à environ 1,20 m sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition. La profondeur de la fouille sera d'environ 1,60 m suivant le niveau d'arrivée des eaux prétraitées et la nature du fond de fouille.

- La largeur et la longueur du filtre à sable vertical drainé seront de 10 mètres et 20 mètres.
- Le fond de fouille sera protégé par une feuille anticontaminante imputrescible, perméable à l'air et à l'eau, (géotextile dont les caractéristiques sont détaillées en chapitre suivant). Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la surface, plusieurs coupes de géotextiles pourront être utilisées bout à bout, en prévoyant un recouvrement d'au moins 0,20 m.
- Les parois latérales seront protégées par un film imperméable en polyéthylène basse densité, d'une épaisseur de 200 µm ou de résistance équivalente pour éviter les risques de poinçonnement, de déchirement et favoriser la percolation verticale.
- A la base du lit filtrant, un drainage doit permettre d'effectuer la reprise des effluents filtrés. Les drains seront en plan et espacés de 1 mètre.
- Les drains sont placés avec les orifices vers le bas. La couche de gravier (20-40 mm) est étalée avec précaution sur une épaisseur d'au moins 10 cm.
- Une géogrille de séparation sera placée sur les graviers de fond de fouille.
- Le sable sera réparti sur une épaisseur de 70 cm directement sur la géogrille.
- Le gravier répartiteur est étalé sur le sable.
- Le réseau de distribution est posé horizontalement sur le gravier répartiteur, orifices vers le bas.
- Une couche de gravier d'environ 0,10 m est étalée avec précaution de part et d'autre des tuyaux d'épandage, de raccordement et de bouclage pour assurer leur assise.
- Tuyaux et graviers seront recouverts d'un géotextile de façon à les isoler de la terre végétale ou des graviers qui combleront la fouille. Le géotextile débordera de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille.
- La terre végétale utilisée pour le remblayage des fouilles est exempte de tout élément caillouteux de gros diamètre. Cette terre est étalée par couches successives directement sur le géotextile, en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et des regards.
- Les regards seront remblayés avec du sable ou de la terre végétale. Le compactage est à proscrire.

Le remblayage doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur au niveau du filtre à sable.

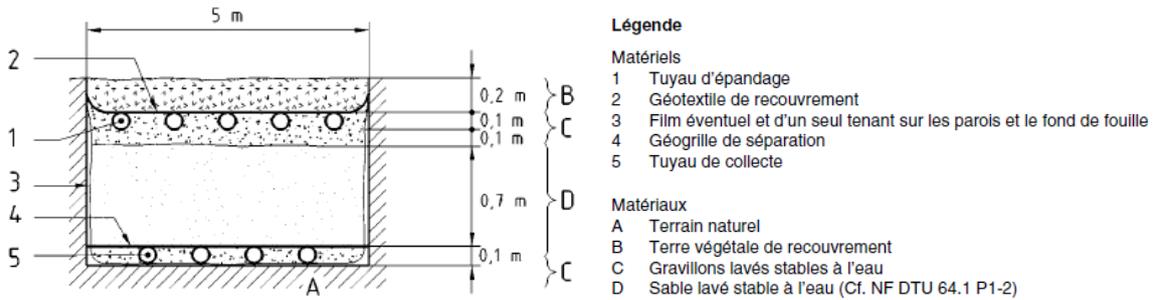


Figure 5 : Coupe de principe d'un filtre à sable vertical drainé (DTU 64.1)

LE DISPOSITIF D'ÉPURATION : CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX EMPLOYES

- **Le sable :** Le fuseau granulométrique présenté dans la DTU 64-1 (2013) constitue une base à retenir pour ce type de filtre. Par conséquent, le sable sélectionné doit être dépourvu de fines et présenter une composition chimique essentiellement siliceuse, sans éléments calcaires.
 - On utilisera donc des sables lavés ayant moins de **4 % de fines inférieures à 150 µm** ou mieux **2% inférieures à 200 µm**. Les sables roulés de rivière et des sables de gravière sont préférables aux matériaux de carrière.
- **Les graviers d'enrobage des drains :** ce sont ceux préconisés dans la DTU 64-1 : **graviers lavés de granulométrie comprise entre 10 et 40 mm ou en approchant.**
- **Les géotextiles :** ils doivent protéger la couche de gravier d'enrobage avant son recouvrement par la terre végétale et les graviers de fond de fouille. On utilise une feuille anticontaminante imputrescible, perméable à l'air et à l'eau. Les valeurs mécaniques présentées dans le tableau ci-dessous, permettent d'assurer la mise en œuvre correcte et les valeurs hydrauliques permettant d'obtenir une perméabilité et une filtration correcte.

Caractéristiques	Valeurs
Résistance à la traction	>12 kN/m
Allongement à l'effort maximum	>30 %
Permittivité	> 0,05 s ⁻¹
Ouverture de filtration	< 125 µm

- **Géogrille de séparation :** la géogrille a pour fonction la séparation du sable épurateur et du gravillon de collecte dans le cas du filtre à sable vertical drainé. Cette géogrille peut être mise en place en fond de fouille pour éviter les transferts de sable (exemple : roche fissurée) dans le cas du filtre à sable vertical non drainé et du terre d'infiltration.

La géogrille doit avoir les caractéristiques fournies dans le tableau suivant :

Caractéristiques	Valeurs
Résistance à la traction	≥12 kN/m
Allongement à l'effort maximum	≤30 %
Perméabilité normale au plan	≥ 100 mm/s
Ouverture de filtration	400 ≤OF≤600 µm

Les géogrilles doivent être résistantes à la dégradation microbienne au sens de la norme NF EN 12225.

LIMITATION DE LA CAPACITE D'INFILTRATION

La capacité d'infiltration peut être limitée par la formation d'une croûte de colmatage à la surface du sol au contact de l'effluent. La formation de cette croûte a pour causes :

- l'accumulation des MES¹ minérales et organiques ;
- la prolifération bactérienne ;
- la détérioration de la structure du sol en place sous l'action physico-chimique déstabilisatrice de l'eau usée.

Ce colmatage est un phénomène normal et inévitable dans l'épandage. Il y a cependant lieu de distinguer les phénomènes de colmatage irréversibles, ou difficilement réversibles (tels que l'accumulation de MES minérales, la détérioration de la structure du sol, dégradation des argiles).

En fonctionnement normal, un état d'équilibre s'installe entre le colmatage et le décolmatage, c'est-à-dire entre l'apport d'eaux usées et l'activité biologique minéralisatrice. S'il y a surcharge de l'installation, le colmatage l'emporte ce qui conduit à l'engorgement du terrain, éventuellement à la stagnation en surface et enfin au ruissellement de l'eau.

La pérennité du système est de l'ordre de 10-15 ans.

Cette filière impose donc une grande rigueur d'installation (ventilation, écoulement de l'ensemble du système...), une rigueur d'utilisation et un contrôle régulier de bon fonctionnement.

7.4 Évacuation des eaux usées traitées : massif d'infiltration

En aval du filtre à sable drainé, il faudra prévoir la dissipation des eaux usées traitées par le sol en place. Ainsi, l'évacuation des eaux traitées pourra se faire par la mise en place d'un massif d'infiltration ou lit d'infiltration.

Il est proposé de mettre en place un lit d'infiltration de 5 x 5 m

En retenant une perméabilité de 20 mm/h, ce lit devrait être en mesure d'infiltrer environ 12 000 l/jour ($0,020 \times 5 \times 5 \times 24 = 12 \text{ m}^3/\text{j}$) alors que la consommation moyenne journalière d'eau devrait être de 10 m³/j (100×0,1).

Rappelons que les eaux à infiltrer sont traitées et respectent donc les normes de rejet exigées.

¹ Matière En Suspension

8 - ENTRETIEN

Concernant les dispositifs de prétraitement, il est conseillé de vidanger régulièrement les bacs à graisses (tous les 6 mois environ) et les fosses toutes eaux (tous les 4 ans environ). Le préfiltre décolloïdeur devra être vidangé et les matériaux filtrants changés régulièrement. Tous les 6 mois, il faudra vérifier l'état des matériaux filtrants. S'ils sont colmatés, les retirer de l'appareil, les laver au jet et les remettre en place.

Ces vidanges sont indispensables afin d'éviter le départ des boues vers le réseau d'épandage qui risquerait alors d'être colmaté. Certaines fosses sont maintenant garanties 10 ans sans vidange.

En cas d'incidents de fonctionnement, notamment de la fosse toutes eaux, (mauvaises odeurs, surcharge momentanée...), pour accélérer le redémarrage de la digestion, nous conseillons d'utiliser un produit d'activation bactérienne. Si ce traitement ne suffit pas, il faudra procéder à la vidange des flottants et des boues. Après vidange, le niveau d'eau sera immédiatement rétabli.

La persistance d'odeurs désagréables correspond généralement à un défaut de la ventilation haute de la fosse ou à l'absence de ventilation des canalisations de la maison ou encore, à l'absence ou l'inefficacité des siphons. La vérification est simple.

Les produits d'entretien classiques sont désormais suffisamment biodégradables pour ne pas perturber le fonctionnement de la fosse septique. Il n'est pas besoin de proscrire les produits à base de chlore comme "l'eau de Javel" et autres produits désinfectants, si on les utilise "en quantité normale". La microflore épuratrice ne peut être que momentanément et très partiellement affectée par ces composés qui sont solubles dans l'eau et n'atteignent guère les boues (où se produisent les fermentations). Même constatation pour les antibiotiques qui sont beaucoup trop sélectifs pour perturber toutes les bactéries en activité dans la fosse.

9 - TEXTES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 21 juillet 2015 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- DTU 64.1 (norme expérimentale P 16-603-1-1 de l'AFNOR publiée en août 2013).

Ces documents peuvent être fournis par le bureau d'études sur votre demande.

10 – ANNEXE : CR DE DIAGNOSTIC SPANC SAUR

Liste des travaux réalisés après le contrôle du SPANC en 2012 :

- Regards de bouclage.
- Géotextile + terre végétale qui recouvre la filière,



Vue de la zone d'épandage de la STEP actuelle

- Le rejet en milieu superficiel ne se fait plus, il y a eu création d'un massif d'infiltration.

L'ensemble de ces travaux ont été supervisés par l'élé responsable du service du SPANC à la mairie de Lagorce à cette époque : Monsieur Marconnet.



COMPTE RENDU DE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE



Personne(s) rencontrée(s) : _____ Nom du contrôleur : PARADIS Date du contrôle : 06/03/2012

Adresse de l'immeuble : Chadeyron
Code Postal : 07150 Commune : LAGORCE
Section et numéro de parcelle : | 203

Propriétaire de l'immeuble
Nom : SCI Cemapi Prénom : _____ Tél. : _____
Adresse : Chadeyron
Code Postal : 07150 Commune : LAGORCE
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)
Nom : MAZON Prénom : Françoise Tél. : _____

Les caractéristiques de l'habitation et de la filière ANC

Année de construction du logement : _____
Résidence : Résidence Camping
Nombre d'occupants permanents : 180 personnes maximum Inhabité
Date de réalisation de la filière ANC : _____ 2004
Nombre de chambres : _____ / _____

Les caractéristiques du terrain et de son environnement

Terrain desservi par un réseau public d'eau potable ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pente du terrain recouvrant le traitement : <input checked="" type="checkbox"/> Faible (< 5%)
Superficie de la parcelle disponible pour l'assainissement : _____ > 200 m ²	
Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Présence d'un captage (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans indication
Destiné à la consommation humaine ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Destiné à la consommation humaine ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans indication
Distance par rapport au traitement : _____ m	Distance par rapport au traitement : _____ m

Implantation du système

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation de l'assainissement ? Oui Non
Si oui : Etude de sol au nom de Mr JAY réalisée par BETURE CEREC en décembre 2003.
Filière préconisée : dégrilleur, fosse toutes eaux de 60 m³, préfilte de 3 m³, chasse pendulaire de 3,8 m³, regard de répartition de 1 m³ avec répartiteur deux voies, 2 filtres à sable de 270 m², évacuation au ruisseau via canal de complage.

Destination des eaux pluviales

Collecte séparée des eaux pluviales et des eaux usées ? Oui : Infiltration sur la parcelle

La collecte des eaux usées (en amont du prétraitement)

Regard de visite ou té

Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes et ménagères

Accessibilité du regard :

Oui Non

Si oui, présente-t-il des signes d'altération (affaissement, corrosion, fissure, déformation ...) ?

Oui Non Sans objet

Stagnation anormale d'eau dans le regard ?

Oui Non Sans objet

Dépôt de matière en fond de regard ?

Oui Non Sans objet

Présence d'odeurs ?

Oui Non Sans objet

L'écoulement se fait-il correctement ?

Oui Non Sans objet

Commentaires : Té de visite sur chaque mobil-home.

Regard de collecte

Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes et ménagères

Accessibilité du regard :

Oui Non

Si oui, présente-t-il des signes d'altération (affaissement, corrosion, fissure, déformation ...) ?

Oui Non Sans objet

Stagnation anormale d'eau dans le regard ?

Oui Non Sans objet

Dépôt de matière en fond de regard ?

Oui Non Sans objet

Présence d'odeurs ?

Oui Non Sans objet

L'écoulement se fait-il correctement ?

Oui Non Sans objet

Commentaires : Regard de répartition des eaux usées avant les fosses. Présence de matière gênant le passage correct des eaux usées.

Le prétraitement

Eaux vannes et eaux ménagères prétraitées séparément ?

Oui Non Mixte

Equipement(s) de prétraitement existants :

Bac à graisse

Préfiltre, indépendant de la fosse :

Oui Non Sans objet

Ventilation(s)

Écoulement correct au sein des différents éléments de prétraitement ?

Oui Non Sans objet

Ouvrage	Type d'eaux usées	Volume	Volume adapté au logement	Regard(s)	Observation
2 Fosses toutes eaux	Eaux vannes et ménagères	2 x 30 m ³	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Accessible(s) : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Affleurant(s) : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Signes d'altération : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Présence d'odeurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Préfiltre	Eaux prétraitées	3 m ³	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Accessible : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Affleurant : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Présence de matériau filtrant : Pouzzolane <input type="checkbox"/> Colmatage <input checked="" type="checkbox"/> Écoulement correct <input type="checkbox"/> Présence d'odeurs ?

Le traitement

Ouvrage	Caractéristiques	Regards présents	Dysfonctionnement / Remarques
2 Filtres à sable vertical drainé	2 x 27 x 10 m soit environ 270 m ²	<input checked="" type="checkbox"/> Regard de répartition	- accessible : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - affleurant : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - signes d'altération : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non - bonne répartition des effluents : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? - dépôt de matière : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? - présence d'odeur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? - écoulement correct : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
		<input checked="" type="checkbox"/> Regard de bouclage	- accessible : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - affleurant : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - signes d'altération : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? - dépôt de matière : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? - présence d'odeur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?

Dysfonctionnements observés / Remarques : Le regard répartiteur entre les deux lits n'est pas utilisé pour l'alternance. Les regards de bouclage débouchent sur le regard de collecte des drains inférieurs, ce qui peut laisser passer de l'eau prétraitée directement vers le rejet.
Le jour de la visite, les regards étaient secs.

Le traitement est-il positionné à au moins :

- 5 m de l'habitation Oui Non Sans objet
- 3 m de tout arbre Oui Non Sans objet
- 3 m des limites de la parcelle Oui Non Sans objet
- 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Oui Non Sans objet
- Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ? Oui Non
- si oui, pourquoi et quels sont les risques ?

Commentaires sur le traitement : La hauteur de sable dans les filtres est d'environ 40 cm, les tuyaux ne sont recouverts ni par un géotextile ni par de la terre végétale.

Le rejet des effluents

Existe-t-il un rejet d'effluents vers le milieu superficiel ? Oui Non Sans indication

Si oui, s'agit-il d'effluents : traités prétraités bruts
eaux traitées en sortie de lit filtrant via drains de collecte, et eaux prétraitées en cas d'afflux car canalisation de bouclage ouverte sur regard de collecte des drains.

Vers quel exutoire sont-ils évacués ? Cours d'eau
Etat de l'exutoire : non vu
Autorisation de rejet ? Oui Non Sans indication

Existe-t-il un rejet d'effluents dans le sous-sol ? Oui Non Sans indication

Si oui, s'agit-il d'effluents : traités prétraités bruts
Mode d'infiltration : sol sous-jacent
Ouvrage de rejet accessible ? Oui Non
- si oui, l'infiltration est-elle bien assurée ? Oui Non

Commentaires : Les regards de bouclage des lits filtrants étaient tous secs le jour de la visite.

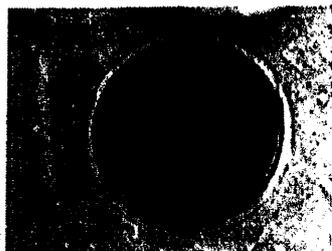
Commentaires généraux : Le camping est composé actuellement de 18 bungalows de 4,5 eH, d'un Mas de 20 eH environ et de 12 emplacements de 3 eH environ.

Photos

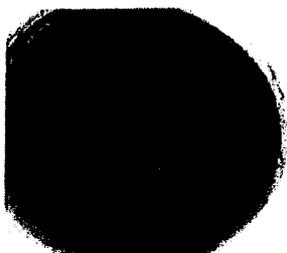
Commentaires



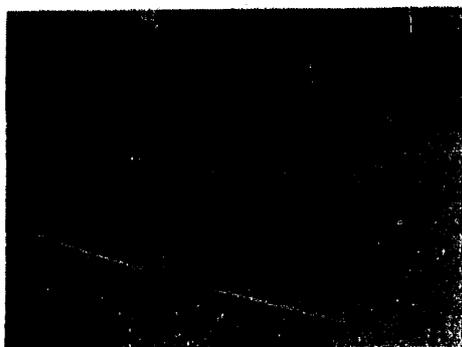
Regard de répartition avant fosses toutes eaux



Préfiltre décolloideur



Chasse à euget



Lits filtrants



Regard de bouclage

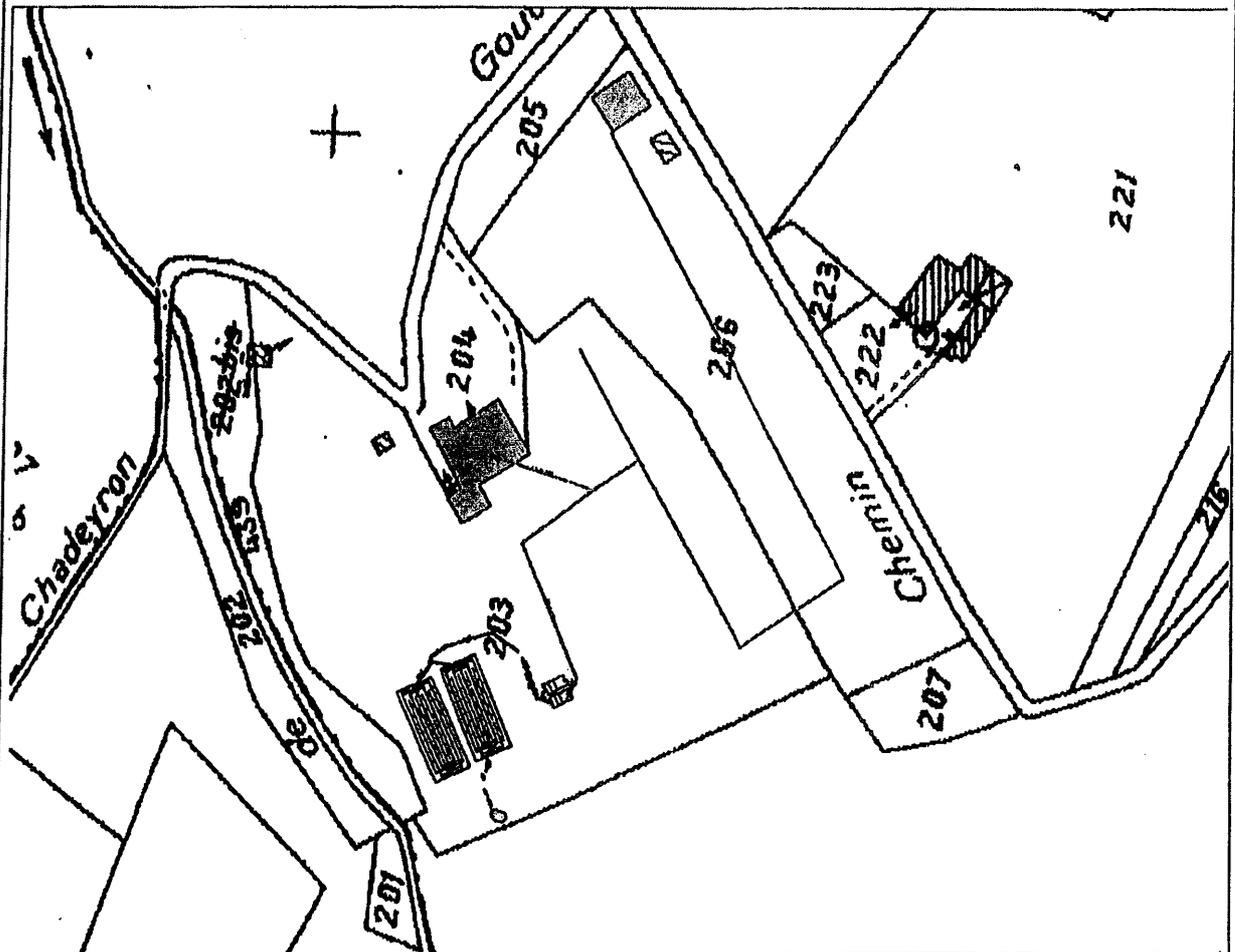
DOSSIER : BP_40

Commune : LAGORCE

29/03/2012

Propriétaire : SCI Cemapl

Echelle : 1/1500



Prétraitement/Exutoire	Traitement	Evacuation/Accessoires	Accessoires
Fosse Septique	Filtre compact Drain	Ventilation
Fosse Etanche	Pattes d'araignées / d'oles	Douche	Puits
Fosse Toutes Eaux	Lit d'épandage	Evier	Regard eaux vannes (rouge)
Pré-filtre	Lit filtrant drainé à flux horizontal	Lave-linge	Regard eaux pluviales (bleu)
Bac à graisses	Lit filtrant drainé à flux vertical	WC	Sondage à la tarière
Microstation	Terte Drainé	Baignoire	SDB Salle de bains
Puisard	Terte Non Drainé	Pompe	EM Eaux ménagères
Cana eaux pluviales (bleu)	Filtre à cheminement lent	Sanibroyeur	EV Eaux vannes
Cana eaux usées (marron)	Filtre bactérien percolateur	Plateau absorbant	EP Eaux pluviales
Mare (bleue)			Tranchées d'épandage